Le Chargé d'Affaires a. i. de Suisse à Berlin, C. P. Mercier, au Président de la Confédération, J. Dubs

R Berlin, 21 juillet 1870

Par ma dépêche de hier au soir¹, je vous accusais réception de la note² que par dépêche du 18 courant vous me chargiez de faire parvenir à Monsieur de Bismarck.

Suivant vos instructions j'ai remis votre note à Monsieur de Thile, accompagnée d'une note d'envoi pour Monsieur de Bismarck. A mes instances de me faire parvenir une prompte réponse, Monsieur de Thile estampilla lesdites notes du signe d'urgence, et en me faisant espérer une prochaine réponse, il me communiqua le



^{1.} Non reproduite. Cf. E 2300 Berlin 1.

^{2.} Cf. nº 252.

fait que le gouvernement s'était déjà occupé de cette question, mais avait ajourné toute décision jusqu'à l'arrivée de Monsieur de Sydow, lequel, revenant de Suisse, est attendu ici pour ce soir.

En quittant M. de Thile, je recus votre télégramme de ce matin³ m'instruisant de la décision du cabinet français, relative à cette question; je fus de nouveau chez le Secrétaire d'Etat et lui laissai copie de votre télégramme.

ANNEXE

Le Chef de la section politique des Affaires étrangères de Prusse, H. von Thile, au Chargé d'Affaires a. i. de Suisse à Berlin, C. P. Mercier

Copie N

Berlin, 20. Juli 1870

389

Eurer Hochwohlgeboren hatte ich bereits vor einigen Tagen die Ehre, mündlich, aber amtlich zu erklären, dass diesseits die tractatenmässig feststehende Neutralität der Schweiz auch während des gegenwärtigen Krieges unverbrüchlich beobachtet werden würde, und hatte mich der Erwartung hingegeben, dass Eure Hochwohlgeboren hiervon der Bundesregierung Mittheilungen machen würden.

Aus einem eben eingegangenen Berichte des Norddeutschen Gesandten in Bern ersehe ich indessen, dass über unsere diesfälligen Auffassungen die Schweizerische Bundesbehörde noch nicht völlig vergewissert ist. Eure Hochwohlgeboren darf ich hiernach, im speciellen Auftrage des Herrn Bundeskanzlers, ganz ergebenst ersuchen, unsere oben gedachte amtliche, vom Bundeskanzler wiederholte Erklärung nachträglich schleunigst zur Kenntniss Ihrer Regierung bringen zu wollen.

^{3.} Non retrouvé.